

## Pêche de loisir en mer

# La riposte des 5 fédés aux allégations d'IFREMER

**N**ous n'avions pas émis de commentaire lorsque nous avons publié le récent communiqué d'IFREMER concernant la pêche de loisir sur le littoral français. Mais nous pensions qu'il ne resterait pas sans réponse car il était à la fois imprécis, parcellaire et même réducteur voire caricatural. Il ne nous a pas fallu attendre bien longtemps pour que les cinq fédérations de pêcheurs en mer réagissent. Elles nous ont fait parvenir le communiqué qui suit.

*"L'Ifremer a publié récemment un communiqué sur les prélèvements et les dépenses relatives de la pêche de loisir. L'enquête sur laquelle s'appuie cet organisme parapublic a été commanditée par la DPMA sans en informer préalablement les fédérations concernées et n'a donc fait, contrairement à l'enquête BVA/Ifremer de référence, l'objet d'aucune concertation !*

*Ce type de comportement est totalement inacceptable et remet en cause l'esprit de concertation qui était jusqu'alors de mise dans les groupes de travail de la charte pour une pêche de loisir éco-responsable au sein desquels une telle démarche aurait dû évidem-*

ment être évoquée ! Nous allons donc intervenir auprès du ministre concerné pour que de tels comportements soient fermement condamnés, sanctionnés et proscrits

Quant aux chiffres publiés et aux interprétations extravagantes qui en ont été faites, ils ne peuvent que susciter l'incompréhension voire l'hilarité des lecteurs. Les comparaisons entre la totalité des prises de la pêche de loisir sur l'ensemble du littoral et le tonnage professionnel enregistré en creux du seul port de Lorient sont évidemment absurdes et choquantes, chacun pourra noter le parti pris et l'esprit tendancieux de ceux qui en sont les auteurs !

Les tonnages annoncés concernant la pêche de loisir inclut les poissons relâchés vivants (No Kill) ! Par contre, en ce qui concerne la pêche professionnelle, les poissons vendus légalement ou illégalement hors criée et les rejets en mer dont on sait qu'ils sont extrêmement importants notamment pour les pêches au chalut (40 à 60%) ne sont eux pas pris en compte !

Cette accumulation de contre-vérités ne fait finalement que conforter les chiffres issus de l'enquête générale BVA/Ifremer parue en 2009 et confirme le faible niveau de prélèvement de la pêche de loisir estimée à près de 2% du prélèvement global effectuée par la pêche professionnelle

Quant aux chiffres annoncés sur les dépenses et sur

le nombre de pêcheurs récréatifs en mer, ils apparaissent comme totalement folkloriques et en complète contradiction avec les chiffres contenus dans l'enquête de référence pourtant valides par l'Ifremer et par les services ministériels ! Les services d'Ifremer interrogés à ce sujet reconnaissent eux-mêmes que ces chiffres sont parcellaires et ne prennent pas en compte tous les pêcheurs ni toutes les dépenses. Alors pourquoi ne pas le dire clairement et pourquoi publier de telles informations qui jettent le doute et le discrédit sur ceux qui en sont à l'origine !

Amis plaisanciers et pêcheurs de loisir en mer, compte tenu des informations dont nous disposons, nous vous recommandons de vous en tenir à l'enquête générale BVA/Ifremer et aux grands chiffres qui en découlent : 2,5 millions de pêcheurs en mer pour un prélèvement extrêmement faible estimé à 2% du prélèvement global et un poids économique considérable de près de 2 milliards d'euros par an

Les cinq fédérations signataires de la charte  
**FFPM - FNPPSF - FFESSM - FCSMP - UNAN**

- Fédération Française de Pêche en Mer
- Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
- Fédération Française d'Études et de Sports Sous Marins
- Fédération Chasse Sous Marine Passion
- Union Nationale des Associations de Navigateurs